



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le six mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 1^{er} mars 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (16) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GOARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2) : DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à BONNIEL Aude, FOUCAULT Damien a donné procuration à MASON Catherine

Absents excusés (1) : AMOUROUX Céline

Secrétaire de séance : DESNOS Claudine

2023-3-11

**PROJET DE CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PLEIN AIR
(PADEL, DISC GOLF ET PISTE DRAISIENNE)**

Le projet consiste en la réalisation :

- d'une piste pour draisienne et trottinettes
- d'un parcours de disc golf
- d'un terrain de padel

Ce projet consiste à construire deux nouveaux équipements de plein air ouverts au public afin de faciliter et d'encourager la pratique sportive de toutes et tous.

Il poursuit notamment les objectifs suivants :

- **Promotion de disciplines sportives** encore peu répandues en France
- **Santé** : encourager la pratique sportive
- **Participation citoyenne** : associer les habitants et les usagers futurs à l'élaboration et à la réalisation de ces équipements
- **Lien social** : faire de ces équipements des lieux de rencontre intergénérationnel et entre toutes les composantes de la population
- **Offre de service et d'équipement** : offrir à la population de nouveaux équipements sportifs et lieux potentiels de service public (animation, atelier)

Le coût total du projet s'élève à **53 145,22 € HT**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	Montant sollicité	% du HT
Subventions		
ANS	26 572,61 €	50,00%
Région Occitanie	15 943,57 €	30,00%
SOUS-TOTAL	42 516,18 €	80,00%
Autofinancement commune	10 629,04 €	20,00%
TOTAL	53 145,22 €	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions pour la réalisation du projet

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Pour : 18

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Claudine DESNOS



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.